14630 - Les droits des frères et sœurs

question

Quels sont les droits des frères, des sœurs et des pères et mères ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les frères et les sœurs sont concernés par l'ordre relatif à l'entretien des liens de parenté exprimée dans la loi religieuse.

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui)a dit : « Allah le Très Haut a dit : Je suis le Clément et J'ai donné au Rahim (utérus) un nom dérivé du mien ; quiconque assure un bon entretien au lien de parenté qu'il fonde, Je lui ferai du bien et quiconque coupe ce lien sera traité conséquemment (rapporté par At-Tirmidhi, 1907 et par Abou Dawoud, 1694 et déclaré authentique par Cheikh al-Albani dans as-Silsila as-sahiha, 520). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)a dit encore : quiconque voudra qu'on prolonge les effets de ses actions et augmenté sa subsistance, que celui-là entretienne ses liens de parenté (rapporté par al-Boukhari, 1961 et par Mouslim, 2557).

Il y a des droits qu'ils partagent avec les autres musulmans tout en étant prioritaires. Il s'agit du droit d'être salué quand on les rencontre, de la réponse à leur invitation, de la prière qu'on fait pour eux quand ils éternuent, de la visite qu'on les rend en cas de maladie, de les accompagner à leur dernière demeure, de leur permettre de réaliser l'objet de leur serment, de leur donner des conseils s'ils le demandent, de garder leurs secrets pendant leur absence, d'aimer pour son prochain ce que l'on aime pour soi-même et de détester pour lui ce que l'on déteste pour soi-même. Tout cela s'atteste dans des hadith authentiques.

Parmi ces droits figure celui qui veut que l'on ne porte pas préjudice à son coreligionnaire ni par la parole ni par l'acte. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)a dit : Le

musulman est celui qui protège les musulmans, contre sa langue et sa main . (rapporté par al-Boukhari, 10 et par Mouslim, 40). Il a dit encore dans un long hadith où il recommande les vertus : Si tu ne le peux pas, mets les gens à l'abri de tes méfaits car ce serait une aumône que tu te ferais (rapporté par al-Boukhari, 2382 et par Mouslim, 84).

S'agissant des droits des père et mère, nous avons déjà expliqué les droits que la mère a sur son enfant dans le cadre de votre réponse à la question n° 5053. Allah le sait mieux.